

L'EMPLOI DES JEUNES

Depuis 1965, depuis que le chômage a commencé à grimper en France, tous les gouvernements, de gauche comme de droite, n'ont cessé d'affirmer que leur priorité essentielle était de lutter contre ce fléau. Quarante ans de politiques de l'emploi n'y ont rien changé, sinon en créant des effets d'aubaine de courte durée et en entraînant la substitution d'emplois normaux par des emplois aidés.

Faut-il en conclure que le chômage, a fortiori le sous-emploi endémique, dont souffre la France est une fatalité, du moins la conséquence inéluctable de phénomènes qui échapperaient totalement au contrôle des instances dirigeantes : au choc pétrolier des années 1970 auquel on se plaît à imputer la fin des Trente Glorieuses, à la mondialisation et à l'introduction des nouvelles technologies ?

Bien que la recherche de boucs émissaires extérieurs soit chose courante dans ce pays, cette explication ne résiste pas à l'analyse. Il suffit pour s'en convaincre de procéder à un minimum de comparaisons internationales avec des pays qui ont connu, comme la France, une forte augmentation de la population active et sont plongés dans le même contexte de mondialisation et de mutations technologiques. Il est alors saisissant d'observer que, tandis que les uns ont

enregistré une forte croissance de leur taux d'emploi (ainsi du Royaume-Uni d'une part, des pays scandinaves d'autre part), les autres l'ont vu stagner (l'Allemagne, la France).

En fait, je crois qu'un consensus s'est rapidement établi entre l'État, le patronat et les syndicats pour adopter, tenant la rareté pour inéluctable, une politique d'ajustement par le sous-emploi, particulièrement celui des jeunes, pratiqué au nom du progrès par l'allongement des études, et celui des seniors mis en œuvre au travers des dispositifs de cessation anticipée d'activité. Le droit des jeunes à une scolarité plus longue, sinon meilleure ; le droit des vieux d'accéder à la civilisation des loisirs.

Ce fut un choix dont témoigne l'évolution des taux d'emploi pour ces deux catégories d'âge dans quelques pays (voir graphiques, p. 4).

Plusieurs explications peuvent être avancées à l'appui de cette option. La première tient au refus de reconnaître qu'une certaine mobilité sur le marché du travail (donc une certaine flexibilité) est devenue nécessaire et, surtout, au refus d'admettre qu'elle soit équitablement partagée, en d'autres termes que soit remis en cause le privilège extravagant des personnes qui disposent, dans le privé comme dans le public, d'un emploi à vie. Si ceux-ci ne

bougent pas, les autres ne pourront pas bouger davantage. Le fossé entre les inclus à l'abri de tous les risques et les exclus exposés à tous les risques s'accroît ; ces derniers se trouvent donc au chômage avec une grande chance d'y rester durablement et de sombrer ensuite dans la pauvreté. L'exclusion sociale ne résulte-t-elle pas mécaniquement du maintien de privilèges exorbitants ?

La révolution qui s'impose depuis longtemps est celle de l'abolition de ces privilèges au profit d'une flexibilité équitable. C'est ce que les Scandinaves ont mis en œuvre avec le dispositif de « flex-sécurité » qui ne peut fonctionner qu'à condition qu'à 25 ans, la trajectoire des jeunes ne soit

pas tracée pour la vie : aux uns l'assurance d'un emploi sans heurts, aux autres celle d'une précarisation inéluctable.

Pour le reste, on peut gloser. Arguer que l'allongement des études constitue un investissement au profit du capital humain qui sera d'autant plus indispensable que nous entrerons dans l'économie de la connaissance, à moins que cet allongement des études, y compris la formation professionnelle, ne s'explique que par la déficience de l'éducation primaire et secondaire ? Arguer que les aptitudes (lesquelles ?) déclinent avec l'âge, qu'il vaut mieux donc mettre les seniors au rebut ?

Un tel découpage de la vie est une aberration, économiquement intenable et socialement inacceptable. Plus inacceptable encore est assurément l'iniquité entre les générations et celle, au sein d'une même génération, du parcours tout au long du cycle de vie.

Restera cependant posé le problème de la création d'activités et d'emplois nouveaux. Mais celle-ci passe également par l'allègement des contraintes qui empêchent aux porteurs de projets de déployer leurs talents. Nous n'y échapperons pas : les rigidités devront sauter.

Hugues de Jouvenel

